



Fin de période d'essai : recours possible ?

Par Guyome

Bonjour,

Ma société, une ESN spécialisée dans l'IT, a mis fin à ma période d'essai en invoquant des motifs que je considère comme infondés, notamment une prétendue non-conformité et des accusations mensongères.

Pourtant, mon client était satisfait de mon travail, et j'ai fourni les livrables attendus. De plus, mes managers sur le projet ont contesté ces accusations, confirmant que mon travail était conforme aux attentes.

Malheureusement, j'ai signé le courrier mettant fin à ma période d'essai sans avoir pleinement évalué la situation. Les délais de prévenance ont bien été respectés, mais j'ai découvert par la suite que l'entreprise traverse des difficultés financières et rencontre des problèmes pour attribuer des missions à ses collaborateurs. Il semblerait qu'elle mette fin aux périodes d'essai de nombreux employés pour cette raison.

Ayant signé le courrier, est-il possible de les poursuivre en justice, notamment au regard des actions similaires prises envers d'autres collaborateurs ? Cette situation peut-elle relever d'une jurisprudence ?

Par kang74

Bonjour

En justice il faut prouver, et il est rare qu'on considère une fin de période d'essai comme abusive, puisque vous comme lui pouvez y mettre fin sans motif particulier.

Si l'entreprise utilisatrice était contente, peut-être avez-vous l'opportunité de vous y faire embaucher.

Mais c'est vous qui voyez : faites le point avec un syndicat, un avocat etc.